

1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026

N° 55-2026

Objet : Rapport d'activités 2025 de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et notamment son article 40,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-39,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB), comme tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale, doit présenter chaque année un rapport d'activités à ses communes membres,

Considérant que ce rapport a vocation à être présenté par chacun des Maires lors d'une séance publique du Conseil municipal au cours de laquelle les représentants de la commune au conseil communautaire sont invités à s'exprimer,

Considérant que le Président de l'intercommunalité peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier,

Considérant que ce rapport retrace les actions réalisées, les résultats obtenus et les projets en cours ou à venir de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Le Conseil communautaire,

Article unique : Prend acte du rapport d'activités 2025 de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, annexé à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 25 juin 2026.

Le Président,

Jonathan WOFSY



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le dix-huit juin s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

Etaient présents :

Mesdames DIACONU Marina, FRANCOUAL Anne, GUESMI Samia, LABRUYERE Oriana, LACOSTE Bernadette, RIBREAU-STABILE Sophie, TONNOIR Véronique, TRÂN Vanessa, VALENTE Sabrina et Messieurs BOUSQUET Philippe, COLLON Stéphane, COULOUMY Christophe, DARMON Charles, GIRAUD Frédéric, GRANNONIO Yves, IZARD Stéphane, LADJICI Gamal, LAROUSSE Jonas, MARTIN Eric, MORIN Yannick, SOARES Marc, VANACKER Morgann, WOFSY Jonathan.

Etaient représentés :

Madame MORGADO Corinne pouvoir à Monsieur SOARES Marc.
Madame SANTIN Audrey pouvoir à Monsieur LADJICI Gamal.
Monsieur PRUVOT Thierry pouvoir à Madame FRANCOUAL Anne.
Monsieur DOUKALI Abdelaziz pouvoir à Madame TRÂN Vanessa.
Monsieur TREDANIEL Clément pouvoir à Monsieur GRANNONIO Yves.

Etaient absentes excusées :

Mesdames INGLEZAKIS Manon et VIDAL Mélanie.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame RIBREAU-STABILE Sophie a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : 30

Membres en exercice : 30

Membres présents : 23

Membres excusés et représentés : 5

Membres absents et non représentés : 2

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur WOFSY Jonathan, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mardi 26 mai 2026.